

Santé

Elle réclame 2,5 millions à la clinique et au médecin

Une patiente saisit la justice après une ablation litigieuse de la vésicule biliaire. Reproches contestés

Fedele Mendicino

«Je ne pourrai pas avoir d'enfants», «Mon mari est parti» et «Je ne peux plus travailler qu'à 50%». C'est ainsi qu'Anne* décrit en substance son calvaire à son avocat Me Thomas Barth. Opérée à la Clinique Générale-Baulieu pour une ablation de la vésicule biliaire, cette trentenaire, une physiothérapeute indépendante, ne se remet pas de cette intervention chirurgicale litigieuse.

Selon nos informations, elle a attaqué en justice le médecin et la clinique en leur demandant 2,5 millions de francs, dont 200 000 francs de tort moral. Le Tribunal de première instance (TPI) est en charge du volet civil. En outre, Me Barth a saisi la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients.

À l'été 2009, Anne a des calculs biliaires. Elle souffre le martyr. Un chirurgien indépendant lui enlève la vésicule le 27 juillet, dans la clinique qui lui met à disposition locaux et matériels. Les deux jours sui-

vants, la patiente se plaint de douleurs abdominales et de nausées. Elle fait «une réaction inflammatoire aiguë» et doit être opérée le 30 juillet. Selon un médecin consulté par la suite par Anne, il y a eu «une perforation de l'intestin au cours de la première intervention».

Opération correcte

Le 1er août, le chirurgien part en vacances. Son remplaçant fera de même une semaine plus tard. Mais l'état d'Anne empire. «J'avais envie de me suicider», dira-t-elle. Le chirurgien interrompt ses vacances et fait poser, le 10 août, «des drains, au niveau des abcès abdominaux et du poumon droit». A cette époque, la clinique, où Anne sera hospitalisée durant un mois, présente des excuses au mari de la patiente pour les problèmes rencontrés par son épouse. Mais la direction lui indique que l'opération s'était déroulée correctement, que les appareils techniques utilisés pour voir dans l'abdomen avaient fonctionné. Un couac est admis: l'imprimante qui permet d'imprimer des photos a eu une panne. Un incident qui n'aurait pas eu d'influence sur l'opération, selon l'établissement.

Le 22 septembre, le chirurgien opère encore une fois Anne qui peine à se rétablir. La clinique lui envoie une facture de 75 000 fr. comprenant notamment les frais

de la salle d'opération, les honoraires des anesthésistes, le matériel du bloc opératoire. Le montant n'intègre pas la rémunération du chirurgien qui n'est pas un employé de l'établissement.

Le 24 décembre 2010, la patiente saisit le TPI en demandant qu'une expertise soit effectuée. Aux yeux d'Anne, l'opération a échoué et la clinique n'a pas pro-

«Ma cliente attend sereinement la suite de cette procédure»



Me Thomas Barth
Avocat de la patiente

cedé rapidement à des examens alors qu'elle se plaignait de douleurs après l'intervention. L'établissement, défendu par Me Pierre Martin-Achard, ne comprend pas pourquoi il serait visé par l'action en justice. La direction relève dans la procédure qu'elle n'a pas fourni de bistouris défectueux, que le suivi après l'opération est du ressort du médecin, qu'elle a fait

preuve de la diligence nécessaire et que le personnel hospitalier avait procédé à une surveillance constante. Enfin, elle conteste toute défaillance électrique, «l'appareil opératoire ayant par la suite continué à être utilisé».

Expertise attendue

En avril, le TPI écarte la clinique de la requête d'Anne. Injuste, selon Me Barth. Il saisit la Cour de justice qui lui donne raison le mois dernier: les juges invitent le TPI à enquêter avant d'exclure si besoin l'établissement: «La responsabilité de la clinique pourrait notamment être engagée pour les actes de ses employés et/ou des défauts du matériel fourni, relève l'arrêt. On ne saurait exclure qu'à la suite de mesures probatoires (comme l'expertise) que des chefs de responsabilités de la clinique soient constatés.» Pour Me Martin-Achard, «cette dernière décision ne préjuge donc pas sur le fond de l'affaire. Il n'y a pas d'a priori de la justice dans ce dossier.» Avocat du chirurgien, Me Jean-Cédric Michel ne dit pas autre chose sur l'arrêt: «Il est trop tôt pour exclure une hypothétique et éventuelle responsabilité. Je n'ai rien d'autre à ajouter à ce stade.» Et Me Barth de conclure: «Ma cliente attend sereinement la suite de cette procédure.»

*Identité connue de la rédaction



Le recensement se fait principalement à l'oreille. Il faut donc connaître les chants de nos oiseaux. VANESSA CARDOSO

Oiseaux nicheurs: Genève participe au nouvel atlas

Les volatiles seront répertoriés pendant quatre ans par une centaine de volontaires du canton

Les oiseaux nicheurs genevois seront épiés dès le mois d'avril par une centaine de passionnés. Leur but: récolter des données pour le futur atlas suisse des oiseaux nicheurs 2013-2016. Ce travail de terrain, organisé par la Station ornithologique suisse, concerne tous les cantons.

Afin de réaliser ce travail, le territoire suisse a été divisé en 467 zones, nommées «carrés atlas». Chaque zone mesure dix kilomètres sur dix. Neuf carrés atlas concernent le territoire genevois. Ces derniers seront scrutés pendant quatre ans par les volontaires.

Ces amoureux de la nature auront pour tâche de quantifier et d'estimer les populations d'oiseaux les plus communes tout en répertoriant les espèces plus

rares. «Le recrutement est en cours actuellement, indique l'ornithologue Bernard Lugrin, responsable de la région genevoise pour l'atlas. En fonction de leurs connaissances nous leur donnerons une tâche plus ou moins importante. Le recensement se fait principalement à l'oreille. Il faut donc connaître les chants. Pour ceux qui ne maîtrisent pas totalement, nous organiserons des journées de formation.»

Selon la Station ornithologique suisse, «les données récoltées permettront de fournir une base solide pour l'orientation des futures politiques de protection de la nature et des oiseaux». Elles permettront également de documenter l'évolution de ce type de faune en comparant les résultats à ceux obtenus lors des deux derniers recensements effectués entre 1972 et 1976 et entre 1993 et 1996.

Caroline Zumbach

Pour plus d'informations:
www.vogelwarte.ch

Cent musiciens au Victoria Hall pour Hôpiclowns

Le 26 janvier, une centaine de musiciens des Musiques municipales de Chêne-Bougeries, Meyrin et Plan-les-Ouates se produiront sur la scène du Victoria Hall. Un défi ambitieux, dans une salle de plus de 1600 places, que les organisateurs espèrent bien relever au profit d'Hôpiclowns. Tous les bénéfices de ce concert exceptionnel seront reversés à cette association de comédiens qui égaie les séjours hospitaliers des enfants. A 18 ans, Olivier Kessi, clarinettiste, est membre du comité d'organisation.



Olivier Kessi, clarinettiste, membre du comité d'organisation.

giné ce spectacle. Italiens d'origines, ils ont suivi leurs hautes études musicales ensembles, ici à Genève. Ils rêvaient depuis de diriger un grand concert à trois baguettes. Réunir une centaine de musiciens était ambitieux, mais c'est une grande chance pour tous les participants de partager cette aventure originale.

Cent musiciens, n'est-ce pas trop?

Oui... et non. Réunir autant d'instruments, c'est puissant; et le Victoria Hall est une grande salle dotée d'une résonance particulière. Mais le résultat est étonnant, vous verrez! Les gens imaginent encore les musiques municipales comme des fanfares qui alignent des marches militaires. Il n'y aura rien de cela. Nous interprétons des musi-

ques de film, des compositions classiques ou contemporaines.

Justement, que faut-il se réjouir d'entendre le 26?

Nous jouerons neuf morceaux. Chaque harmonie a proposé trois musiques, dans des répertoires très divers. Les chefs dirigeront à tour de rôle ou ensemble. En pré-concert, à 20 h 30, le public pourra découvrir les Juniors band de nos trois écoles de musique. Des musiciens âgés de 9 à 13 ans. Il y aura tout un jeu de scène et plusieurs interventions entre les morceaux. Notamment celle du responsable d'Hôpiclowns à qui nous espérons pouvoir offrir un gros chèque. Le concert sera gratuit et nous ferons circuler des chapeaux à la fin. **Isabel Jan-Hess**

Appel à témoins La voiture fait un écart en raison d'un vélo

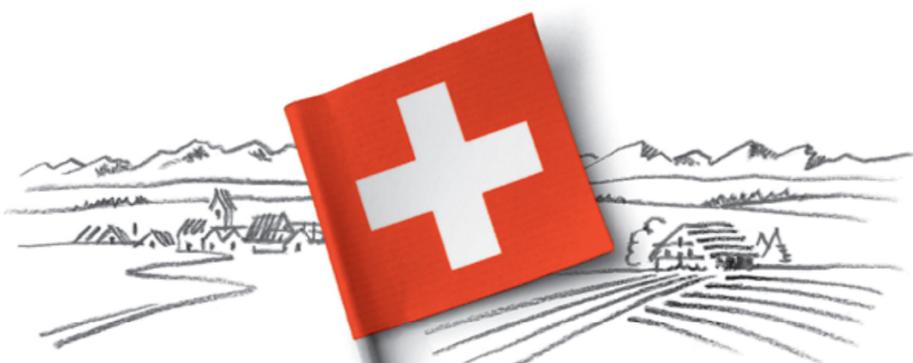
Venant de la rue de Chêne-Bougeries, un cycliste qui n'a pas été identifié circulait rue de Genève en direction de la douane de Moillesulaz, ce 10 janvier à 6 h 20 du matin. Peu avant la rue du Gothard, il a fait un écart sur sa gauche au moment où un automobiliste le dépassait. Le conducteur a donc dévié sur sa gauche et a heurté le bord d'un îlot. Le cycliste a quitté les lieux sans laisser ses coordonnées. La police genevoise recherche des témoins. Prière d'appeler le 022 427 68 30. **TH.M.**

Auto contre piéton

18

C'est l'âge d'un piéton qui a croisé le chemin d'un automobiliste circulant sur l'avenue Louis-Aubert en direction de la route de Florissant. Arrivé à hauteur du passage clouté, l'individu s'est engagé sur la chaussée et a été heurté par la voiture, «sur la gauche» précise la police genevoise. Celle-ci recherche d'éventuels témoins de l'accident au 022 427 64 50. **O.F.**

PUBLICITÉ



Pour les locataires



«Je dis OUI à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) parce qu'elle permet enfin de lutter contre la thésaurisation des zones à bâtir.»

*Carlo Sommaruga, Conseiller national PS/GE
Secrétaire général de l'Association suisse des locataires (ASLOCA romande)*

Loi sur l'aménagement du territoire

Oui

le 3 mars 2013

www.loi-amenagement-du-territoire-oui.ch
Comité Oui à la Loi sur l'aménagement du territoire, case postale, 4018 Bâle

Contrôle qualité